

Or, comme l'*amour de soi*, impétueux et imprévoyant, porte sans cesse l'homme contre son semblable, et tend par conséquent à *dissoudre* la société, l'art des lois et la vertu de leurs *agens* ont été de *tempérer* le *conflit* des cupidités, de maintenir l'équilibre entre les forces, d'assurer à chacun son *bien-être*, afin que, dans le choc de société à société, tous les membres portassent un même *intérêt* à la conservation et à la défense de la *chose publique*.

La splendeur et la prospérité des empires ont donc eu à l'intérieur, pour cause efficace, l'*équité* des gouvernemens et des lois; et leur puissance respective a eu pour mesure, à l'extérieur, le nombre des intéressés, et le degré d'intérêt à la chose publique.

D'autre part, la multiplication des hommes, en compliquant leurs rapports, ayant rendu la démarcation de leurs droits difficile; le jeu perpétuel des passions ayant suscité des incidens non prévus; les conventions ayant été vicieuses, insuffisantes ou nulles; enfin les auteurs des lois en ayant tantôt méconnu et tantôt dissimulé le but; et leurs ministres, au lieu de contenir la cupidité d'autrui, s'étant livrés à la leur propre; toutes ces causes ont jeté dans les sociétés le trouble et le désordre; et le vice des lois, et l'*injustice* des gouvernemens, dérivés de la cupidité et de l'*ignorance*, sont devenus les mobiles des malheurs des peuples et de la subversion des États.